



SUD TERRITOIRES D'INDUSTRIE : UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE POUR AIDER LES TERRITOIRES À RENFORCER LEURS FILIÈRES INDUSTRIELLES

Après une expérimentation réussie lors de la première phase du programme Territoires d'Industrie (2018-2022), l'Etat, la Région Sud, l'ANCT et la Banque des Territoires mettent en place un nouveau dispositif partenarial unique en France, avec l'appui opérationnel de risingSUD.

« Sud Territoires d'Industrie » mobilise depuis le mois de janvier 2024 une équipe pluridisciplinaire d'experts pour identifier, accompagner et financer la mise en œuvre de projets publics et privés. Ces projets participent au développement industriel régional pendant la 2^{ème} phase du programme Territoires d'Industrie (2023-2027), autour de **4 axes prioritaires : l'Innovation, la Transition écologique, le Foncier, les Compétences.**

Chaque territoire lauréat du programme Territoires d'Industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut désormais saisir « Sud Territoires d'Industrie », qui identifiera, après échanges avec les porteurs de projet, les accompagnements adaptés en ingénierie et financement régionaux et nationaux.

Avec 144 demandes d'appui depuis le lancement du dispositif en janvier 2024, le premier bilan réalisé lors du Comité de Pilotage régional Territoires d'Industrie le 17 septembre dernier montre que le dispositif est très sollicité par les porteurs de projet en région.

Plateau Territoires d'industrie : de l'ingénierie au service des porteurs de projets

En complément, le Plateau d'ingénierie Territoires d'Industrie à l'origine du succès de l'expérimentation de la première phase du programme, est renouvelé pour accompagner jusqu'à 10 projets par an. Toujours financé par la Région Sud et la Banque des Territoires, il est opéré par risingSUD pour proposer un appui spécifique aux porteurs de projets sur les thématiques suivantes : études filières ou de développement territorial, ingénierie économique et financière des projets, études sur le marketing territorial, l'immobilier ou le foncier économique en zone d'activités. A ce jour, 3 projets ont bénéficié d'un accompagnement du Plateau Territoires d'Industrie.

Pour en savoir plus : [ici](#)

Pour rappel, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, **8 territoires** ont été labellisés et peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Aix-Marseille Provence (Bouches-du-Rhône)
- Dracénie et Pays de Fayence (Var)
- Grasse, Cannes et Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes)
- Hautes-Alpes
- Nice Côte d'Azur et Riviera Française (Alpes-Maritimes)
- Toulon Provence Méditerranée (Var)
- Val de Durance (Alpes de Haute-Provence)
- Vaucluse autour d'Avignon



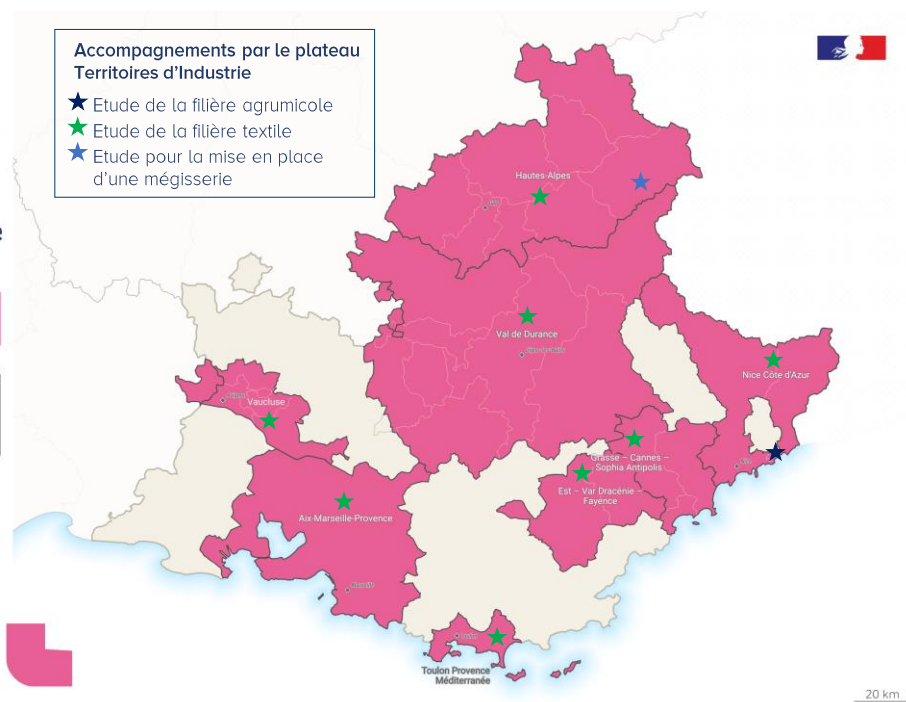
8 territoires d'industrie

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Périmètre territoire d'industrie
- Périmètre EPCI
- Préfecture de département



Sources : ANCT 2023 - Fond cartographique IGN Admin Express 2023 -
Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023



Contacts presse :

risingSUD : Virginie VIAL ISNARD – vvial-isnard@risingsud.fr – +33 (0)7 81 26 36 73

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr